

Délibération n°131/2023

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

Date de convocation : 03/07/2023
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 78
Nombre de présents : 51
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de votants : 61
Date d'affichage : 03/07/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du trois juillet deux mil vingt-trois, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés :

ABRY Gilles – Titulaire	KOTOVTCHIKHINE Michel - Titulaire
BEAUJARD Maryse - Titulaire	LEGER Jean-Marc – Titulaire
BECKER Cécile - Titulaire	MACCHIA Claude - Titulaire
BUTTNER Patrick – Titulaire	MASSÉ Jean – Titulaire
CHAMPAGNAT Jean-Louis - Titulaire	MICHEL Nathalie - Titulaire
CHANTEMILLE Sophie – Titulaire	MORISSET Dominique - Titulaire
CHARPENTIER Dominique – Titulaire	PERRIER Benoît – Titulaire
CHEVALIER Jean-Luc - Titulaire	PICARD Christine – Titulaire
CHOUARD Nadia - Titulaire	POUILLOT Denis - Titulaire
CORDE Yohann - Titulaire	PRIGNOT Roger - Titulaire
CORDET Yannick - Titulaire	RAMEAU Etienne – Titulaire
CORDIER Catherine – Titulaire	RAVERDEAU Chantal - Titulaire
D'ASTORG Gérard - Titulaire	RENAUD Patrice - Titulaire
DEMERSSEMAN Gilles - Titulaire	REVERDY Chantal - Titulaire
DROUHIN Alain – Titulaire	REVERDY Gilles – Titulaire
DUFOUR Vincent – Titulaire	SALAMOLARD Jean-Luc - Titulaire
FERRON Claude - Titulaire	SANCHIS Jean-Pierre - Titulaire
FOUCHER Gérard - Titulaire	SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe - Titulaire
GERARDIN Jean-Pierre – Titulaire	THIEULENT Maryline - Titulaire
GERMAIN Robert - Titulaire	VANDAELE Jean-Luc - Titulaire
GIROUX Jean-Marc - Titulaire	VANHOUCHE André – Titulaire
GROSJEAN Pascale – Titulaire	VIGOUROUX Philippe - Titulaire
HABAY BARBAULT Céline - Titulaire	VUILLERMOZ Rose-Marie – Titulaire
HERMIER Bernadette – Titulaire	WLODARCZYK Monique - Titulaire
JARD Nathalie – Titulaire	XAINTE Arnaud - Titulaire
JASKOT Richard - Titulaire	

Délégués titulaires excusés : BEAUJARD Maryse, BROUSSEAU Chantal, CARRÉ Michel (pouvoir à M. D'Astorg), CONTE Claude, DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), FOURNIER Jean-Claude (pouvoir à M. Chevalier), GUILLAUME Philippe, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Jard), LEPRÉ Sandrine (pouvoir à M. Vandaele), LHOUE Mireille (pouvoir à M. Pouillot), LOURY Jean-Noël, MÉNARD Elodie (pouvoir à M. Xainte), MILLOT Claude (pouvoir à Mme Cordier), RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi).

Délégués absents : BOISARD Jean-François, COUET Micheline, DAVEAU Max, DESNOYERS Jean, FOUQUET Yves, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, MELLIN Solange, PAURON Éric, PROT Michel, ROY Daniel, SAULNIER Nathalie

Secrétaire de Séance : Jean MASSÉ

OBJET : Organisation d'une formation groupée pour le renouvellement du certificat individuel utilisateur des produits phytosanitaires

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Considérant le plan « Ecophyto », obligeant toute personne qui manipule, applique, conseille ou met en vente des produits phytosanitaires de posséder un Certiphyto spécifique à son activité,
- Considérant que les agents communaux du territoire ont réalisé une formation permettant d'obtenir le certificat individuel obligatoire « utilisateur des produits phytosanitaires » catégorie « Appliquer en collectivité territoriale » en 2014 / 2015,
- Considérant que ces certificats individuels sont valables 5 ans pour continuer d'employer et d'acheter des produits phytosanitaires, les détenteurs du certiphyto doivent procéder au renouvellement de leur certificat avant la date de fin de validité,
- Considérant la sollicitation de plusieurs communes pour organiser une formation groupée pour le renouvellement du certiphyto de leurs agents,
- Considérant qu'une session de renouvellement du certificat s'était déroulée en 2018,
- Vu le devis du 02 juin 2023 de FREDON Bourgogne Franche-Comté,
- Vu l'avis favorable de la Commission Ressources humaines consultée le 21 juin 2023,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des Ressources Humaines,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (61 voix pour) :

- Décide d'organiser une formation groupée à destination des agents communautaires et des agents communaux des communes membres, préparant au renouvellement du Certificat individuel Utilisation des produits phytosanitaires dans la catégorie « Décideur en Entreprise non Soumise à agrément » (anciennement applicateur en collectivités territoriales).
- Dit que le montant d'une session de formation de 1 400 € net de taxes sera pris en charge par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et fera l'objet d'une répartition entre chaque commune au prorata du nombre de participants,
- Dit que si nécessaire, une deuxième session d'un montant de 1 400 € net de taxes pourra être organisée dans les mêmes conditions que la première,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

